

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 Décembre 2018
A 18 h 00 A Savines Le Lac

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Julien BRENIERE, Christian DURAND, Jessica GUIARD, Camille BONNET, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN (départ à 20h01), Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Martine ASSANDRI, Pierre VOLLAIRE (à partir de 18h14), Gustave BOSQ, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents :

Absents excusés : Véronique PONS donne pouvoir à Christian DURAND
Gérard GARNIER donne pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS
Danielle BENOIT CRESPIN donne pouvoir à Marc AUDIER (à partir de 20h01)
Chantal FRANCOIS donne pouvoir à Jehanne MARROU
Didier STEINVILLE donne pouvoir à Martine ASSANDRI
Jacques GASQUET donne pouvoir à Chantal ROUX

Assiste également :



La séance est ouverte à 18h05

Nomination du secrétaire de séance : Jean BERNARD

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués.
Le compte rendu du conseil communautaire de Serre-Ponçon du 6 Novembre 2018, est adopté à l'UNANIMITE.

AFFAIRES GENERALES

➤RAPPORT N° 2018/182 : 5-7 Intercommunalité - Détermination de l'Intérêt Communautaire. MODIFIE ET REMPLACE DELIBERATION 2018/138 du 25 septembre 2018.

Les communes n'auront pas besoin de délibérer.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2018/183 : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires : Modification du tableau des effectifs

Valérie ROSSI demande où est le tableau des effectifs mentionné dans le rapport. Il lui est indiqué qu'il se trouve en fin de dossier.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2018/184 : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires : Compte Personnel de Formation

Il s'agit de la mise en place du dispositif prévoyant notamment une aide de 300 euros maximum par agent et par an et les modalités d'instruction des demandes.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2018/185 : 4-4 Autres catégories de personnels : Mise à disposition de personnel de la commune d'Embrun (ADS) à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Il s'agit de la mise à disposition de Christian P ARPILLON DGS de la commune d'Embrun, compétent en matière d'urbanisme. Il est aidé dans sa tâche par Gérard MARCELLIN.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2018/186 : 4-4 Autres catégories de personnels : Mise à disposition de personnel de la commune de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à la commune de Savines-le-Lac

Il s'agit de la mise à disposition de Pascale Olive pour un volume hebdomadaire de 4h30.

Arrivée de Pierre VOLLAIRE 18h14.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2017/187 : 7-5 Subventions : subvention exceptionnelle à l'Association des Assistantes Maternelles Agréées de l'Embrunais gérant le Relais d'Assistantes Maternelles de Serre-Ponçon « Les Farfadets »

La délibération est présentée par Valérie GRENARD. Il s'agit de verser une subvention exceptionnelle en 2018 de 5 000 euros afin de leur éviter des difficultés de trésorerie. Le montant sera déduit du montant 2019.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2018/188 : 8.9 Culture : Convention de partenariat entre l'Espace culture de Chaillol et Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Jean Pierre GANDOIS présente la délibération. Il donne les données de fréquentation de l'année précédente, il précise que le lieu qui a accueilli le plus de monde en 2018 est l'abbaye de Boscodon.

Il détaille les lieux retenus pour les 6 concerts programmés en 2019.

Martine ASSANDRI demande si on a déjà une idée de la programmation. Jean-Pierre GANDOIS lui indique que la programmation sera faite plus tard, les concerts seront choisis en fonction des lieux qui recevront les concerts.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2018/189 : 8.9 Culture : Convention relative à la participation de la Communauté de Communes à la commune d'Embrun pour l'Ecole de Musique et de Danse d'Embrun afin de mener l'action expérimentale « Musique à l'école »

Jean Pierre GANDOIS présente la délibération. Il indique que vu les bons retours de l'opération il est proposé de continuer jusqu'en juin 2019. Il indique que c'était une idée de Véronique PONS et que cette initiative est très positive, ce que confirme Chantal EYMEOUD.

Jehanne MARROU ajoute que ce projet est porté par l'école de musique d'Embrun.

Valérie ROSSI pense qu'il serait utile de communiquer et demande l'enveloppe globale de l'opération.

Chantal EYMEOUD précise que le coût pour une année pleine est de 10 000 € et que l'action sera présentée dans le prochain bulletin d'information communautaire.

Valérie ROSSI indique que le coût du dispositif est modéré et notamment par rapport à d'autres projets comme celui du rond-point notamment.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤RAPPORT N° 2018/190 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : Mise en œuvre d'un partenariat avec la maison départementale des adolescents des Hautes-Alpes pour l'organisation d'action de prévention de la délinquance à destination des 6-11 ans, « Trajectoire Enfants » MDA

La délibération est présentée par Valérie GRENARD.

Martine ASSANDRI s'interroge car la MDA normalement travaille sur des adolescents et elle ne trouve pas pertinent de travailler spécifiquement sur la tranche d'âge des 6-11 ans.

Valérie GRENARD indique qu'il y a une réelle demande et que c'est complémentaire avec ce qui existe déjà à la MDA. De plus, cela permet de prendre les situations plus en amont et d'anticiper ou de désamorcer des problématiques avant l'adolescence.

Danielle BENOIT CRESPIN confirme que le besoin existe et que cela évite souvent que des situations difficiles s'installent. De plus, elle indique qu'il y a une réelle demande des instituteurs et des parents sur l'ensemble du territoire. L'idée est que ce soit pérenne l'année prochaine.

La délibération est votée à 36 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

►RAPPORT N° 2018/191 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : Convention Territoriale Globale de Service aux Familles avec la Caisse d'allocations familiales des Hautes-Alpes

La délibération est présentée par Valérie GRENARD. Elle présente une synthèse du diagnostic du territoire avec les principales données chiffrées.

Yves LELONG indique qu'avant le Contrat Enfance Jeunesse finançait la crèche et souhaite savoir si cela va continuer. Valérie FRENARD précise que le contrat permettra d'avoir plus d'aides globalement sur l'ensemble de secteurs concernés.

Chantal EYMELOUD précise que les aides mentionnées dans la délibération viendront en plus des financements déjà existants de la CAF.

La délibération est votée à l'unanimité.

►RAPPORT n° 2018/192 : 9-1 Autres domaines de compétences : Convention relative aux modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

La délibération est présentée par Gérard MARCELLIN. Certains élus ont trouvé que l'instruction se faisait de manière très stricte et ont demandé une procédure plus allégée. Gérard MARCELLIN rappelle que pour que les dossiers ne soient pas attaquables il faut être rigoureux. Il est proposé de laisser le choix aux élus d'aller vers une simplification ou pas.

Raymond HONORE indique que la Commune de Savines le lac souhaite continuer à bénéficier des visites de conformité effectuées par le service mutualisé. Il demande si c'est toujours possible ? Il lui est répondu que oui, la commune peut conserver cette mission.

La délibération est votée à l'unanimité.

►RAPPORT N° 2018/193 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : PITER Terres Monviso – signature de la nouvelle convention d'entente relative à la mise en œuvre des projets du plan intégré territorial

Jean Pierre GANDOIS présente la délibération. Il rappelle que la CCSP est le chef de file du projet simple 5 « Bien vieillir - Inclusion sociale ».

Martine ASSANDRI demande ce que signifie « Sécuriser la mobilité transfrontalière » ? Il s'agit de rendre les accès entre la France et l'Italie plus faciles avec des aménagements des cols par exemple.

La délibération est votée à l'unanimité.

►RAPPORT N° 2018/194 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : PITER Terres Monviso – Mandat spécial aux élus pour représentation dans le cadre du PITER – prise en charge des frais de mission

Jean Pierre GANDOIS présente la délibération. Il explique que dans le cadre de ces dossiers les élus et techniciens sont amenés à se rendre régulièrement en Italie pour les réunions de travail.

La délibération est votée à l'unanimité.